



Séminaire des coordonnateurs 2020



ETP : où en est-on en Paca? Quels sont les principaux enjeux?

A ce jour > 265 programmes d'ETP

> Qui portent essentiellement sur le diabète, les pathologies CV, respiratoires , l'obésité, mais aussi IRC, VIH, SEP, maladies rares..

> **Portés en majorité par des établissements de santé publics ou privés, incluant les SSR.**

> **Un nombre de programmes en ville en augmentation (32) mais qui reste encore à développer** : réseaux de santé ou des maisons/ pôles de santé pluridisciplinaires, centres de santé, cabinets de ville, associations...)

> **Programmes réalisés au cours d'une hospitalisation en MCO ou le plus souvent en SSR** (financement sur GHS ou prix de journée).

> La moitié des programmes est financée via le FIR car réalisé en ambulatoire (**2,4 millions d'euros en 2020**)

> **25 000 de patients concernés à ce jour en Paca.**

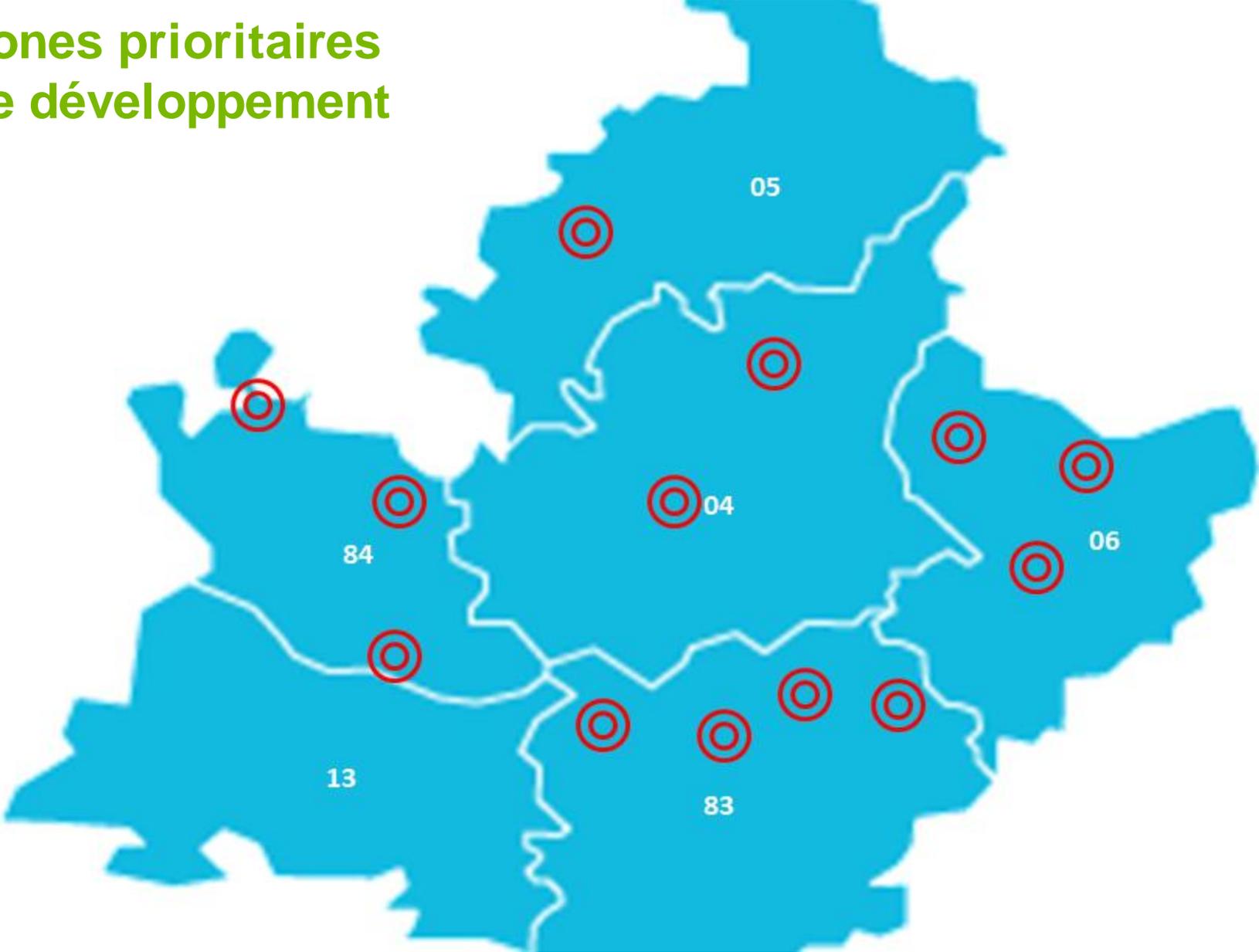
Les enjeux

> Assurer un **maillage homogène** de l'offre

Développer l'offre sur des territoires déficitaires et au regard des pathologies prioritaires (Diabète, MCV, obésité...)

> **Développer l'offre en ambulatoire**, dans le 1^{er} recours (CPTS, MSP...)

Zones prioritaires de développement



Les enjeux

> Développer le numérique

- Mise en place de préconisations en 2019 dans le cadre du centre ressources en éducation du patient Paca.

- Accélération due à l'épidémie de la Covid19 : à ce jour, **44 programmes** intègrent des séances à distance.

> Diversifier et calibrer l'offre en fonction de la situation de la personne

- Quels formats : Programmes? Actions éducatives ciblées?

Les enjeux

> Développer l'offre en direction des publics précaires ou éloignés du système de santé.

> Sensibiliser les PS et le grand-public :
développement d'une campagne de communication depuis 2017.



Innover: l'enjeu du numérique en ETP

> Un des enjeux de la Stratégie nationale de santé 2018 >2022

Accélérer l'innovation numérique en santé pour améliorer la qualité du service au patient.

Proposer aux patients une offre complète d'éducation pour la santé en ligne ainsi que des services numériques personnalisés d'éducation thérapeutique

> Un des enjeux du Projet régional de santé 2 de l'ARS Paca

Le schéma régional de santé souligne particulièrement la nécessité du virage numérique, de son impulsion et de son accompagnement auprès des PS et des patients.

Le parcours des malades chroniques souligne également cet objectif, notamment dans l'ETP

> Une des recommandations du rapport du HCSP de 2015 sur l'ETP pour renforcer l'accessibilité des programmes

>Préconisations ETP à distance mise en place en 2019 dans le cadre du centre ressources en ETP Paca

Objectif : intégrer des séances à distance dans les programmes
Préconisations élaborées avec les acteurs de terrain

>L'accélérateur : l'épidémie de la Covid 19

Lors du confinement : préconisations assouplies pour continuer de mettre en place les programmes et maintenir le lien avec les patients (validation par l'ARS en amont)

Lors du déconfinement : préconisations sur l'ETP à distance et en présentiel + outil de visio-conférence sécurisé développé par l'ARS

>A ce jour, 44 programmes d'ETP ont officiellement intégrés des séances à distance, collectives ou individuelles (DT2, obésité, MND, MCV, maladies rares...)

>L'ARS Paca encourage les équipes à développer les séances à distance. (Validation simple par l'ARS).

>Les préconisations relatives à l'ETP à distance devront être réactualisées, à l'aune notamment d'une enquête en cours sur l'ETP dématérialisée lors du confinement en Paca.

- > **Enquête sur les adaptations dématérialisées des programmes d'ETP dans la période du confinement**, conduite entre juillet et septembre 2020 par le centre ressources.

- > **Objectif** : avoir le retour des équipes qui ont mis en place des séances d'ETP à distance pendant le confinement ainsi que le retour des patients qui ont participé à ces séances.

- > **Méthode** : questionnaires en ligne, mise en place de groupes de discussion...

- > **Bilan à venir.**



Vers une simplification réglementaire des programmes d'ETP

- > **L'article 64 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé** donne la possibilité au Gouvernement de prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi visant à **alléger les procédures, les formalités et les modalités** selon lesquelles les agences régionales de santé exercent leurs compétences.

- > Parmi ces transformations : le changement de régime d'autorisation des programmes d'ETP. **Cette évolution législative impactent les textes réglementaires relatifs aux modalités d'autorisation (Arrêté 2015)**

- > Mise en place d'un groupe de travail par la DGS associant notamment des ARS.

- > Les projets de texte sont en préparation.

>Vers un **régime de déclaration** en 2021, en lieu et place du régime d'autorisation?

- Allègement de la procédure administrative relative à la demande de mise en place d'une programme.
- Des renouvellements tacites? Quid de l'évaluation quadriennale?
- Le Cahier des charges resteraient le même.

En attente des modalités définitives